

Le 8 juin 2026

À l'attention des élèves de la 4^e et 5^e secondaire

Objet : Création d'un compte pour la consultation en ligne de votre dossier scolaire au ministère de l'Éducation

Chers élèves,

Il est possible pour vous de consulter en ligne les résultats d'apprentissage ainsi que les diplômes que vous avez obtenus au secondaire. Pour ce faire, rendez-vous dès maintenant à la page [Dossier scolaire en ligne](#) et cliquez sur **Créer un compte**. La démarche de création d'un compte est à la fois simple et conviviale.

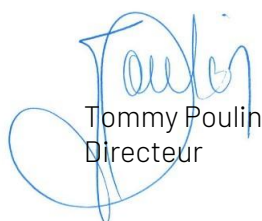
Fournissez les renseignements suivants : code permanent, numéro de dossier ou de fiche. Vous pouvez les obtenir auprès de votre établissement d'enseignement, au besoin.

Si vous êtes une ou un élève de la 4^e ou de la 5^e secondaire à la formation générale des jeunes, toute nouvelle information relative à vos résultats finaux sera ajoutée dans le portail [Dossier scolaire en ligne](#) à la fin de l'année scolaire. De plus, vous pourrez, sous certaines conditions, faire une demande de révision de la correction de vos épreuves ministérielles à partir de l'onglet *Accueil* de ce portail. Nous vous suggérons fortement de créer votre compte avant la fin de l'année scolaire. Cela vous permettra de consulter sans délai vos résultats, qui seront disponibles dès le 7 juillet 2026.

Il est à noter qu'un seul compte par code permanent pourra être créé. Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de la création ou de la consultation de votre compte, vous pourrez joindre la Direction de la sanction des études du ministère de l'Éducation aux coordonnées suivantes :

- 1 866 747-6626, option 4 et ensuite 2;
- [Formulaire en ligne](#).

Nous vous prions d'agréer, chers élèves, nos salutations distinguées.



Tommy Poulin
Directeur